

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Dakar les 28 et 29 janvier 2020, a :

- 1. ADOPTÉ l'ordre du jour ;
- 2. ADOPTÉ le compte rendu de la réunion du Bureau d'Abidjan du 5 juillet 2019 ; DÉCIDÉ d'adopter désormais des comptes rendus synthétiques des réunions du Bureau au lieu de comptes rendus intégraux ; et INVITÉ les commissions et réseaux à suivre cette même pratique ;
- 3.1. DÉCIDÉ de soumettre pour évaluation à la Commission politique la demande de changement de statut du Parlement de la Catalogne et la demande d'adhésion de Wallis et Futuna :
- **3.2. AUTORISÉ** le Secrétaire général parlementaire, en collaboration avec le Chargé de mission de la Région Europe, à poursuivre les discussions avec les parlements de la Georgie, de Guernessey et de la Sarre ;
- **3.3. AUTORISÉ** le Secrétaire général parlementaire, en collaboration avec le Chargé de mission de la Région concernée, à établir des contacts avec les parlements des pays membres de l'OIF qui ne sont pas membres de l'APF;
- **4. ENTENDU** Mme Catherine Cano, Administratrice de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- 5. ADOPTÉ le rapport d'activité du Secrétaire général parlementaire pour l'année 2019 ;
- 6. ADOPTÉ le projet de calendrier des activités institutionnelles pour 2020 ;
- 7. ADOPTÉ le programme de coopération parlementaire pour 2020 et, dans ce cadre :
  - RAPPELÉ la nécessité de respecter les délais de remise des dossiers de demandes d'actions de coopération et le report à l'exercice suivant des demandes parvenues au Secrétariat général au-delà des dates limites;
  - DÉCIDÉ d'organiser six séminaires parlementaires d'information et d'échanges à l'attention de parlementaires francophones;
  - DÉCIDÉ de l'attribution de 12 bourses pour la participation de fonctionnaires parlementaires au stage de formation organisé par le Parlement français et l'Ecole nationale d'administration française; DÉCIDÉ que les sections bénéficiaires seront les suivantes: Côte d'Ivoire (1 candidat), Guinée (1 candidat), Liban (1 candidat), Madagascar (2 candidats), Mali (1 candidat, sous réserve du paiement des cotisations 2018 et 2019), Moldavie (1 candidat), Niger (1 candidat), République démocratique du



- Congo (1 candidat), Tchad (1 candidat), Togo (1 candidat) et Polynésie française (1 candidat);
- **DÉCIDÉ** de continuer notre soutien au Programme international de formation parlementaire réalisé par l'Assemblée nationale du Québec, en collaboration avec l'Université Laval, à la hauteur de 20 000 euros ;
- **DÉCIDÉ** de soutenir à la hauteur de 10 000 euros un séminaire à destination de fonctionnaires francophones organisé par les sections de la Communauté française-Wallonie-Bruxelles et du Luxembourg ;
- DÉCIDÉ de programmer une formation présentielle sur « l'administration et l'organisation du travail parlementaires », en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones ;
- **DÉCIDÉ** de programmer une formation en ligne « Administration et organisation du travail parlementaires » organisée en partenariat avec l'Université Senghor et l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones ;
- DÉCIDÉ de programmer une formation sur « l'évaluation des politiques publiques », au Cambodge, en collaboration avec l'Institut parlementaire du Cambodge (IPC) ;
- CHOISI les deux sections dont les fonctionnaires bénéficieront d'un stage au Secrétariat général de l'APF, soit celle de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine;
- FAIT LE POINT sur l'accueil d'un volontaire international francophone au sein du Secrétariat général de l'APF;
- DÉCIDÉ d'organiser dix actions de coopération dans le cadre du programme Numérique APF, constitués de 3 appuis à la modernisation, trois appuis au renforcement de la langue française et quatre séminaires de renforcement des connaissances et des compétences, dont deux régionaux pour la Région Asie-Pacifique et pour l'Afrique;
- APPROUVÉ que les sections bénéficiaires seront celles du Burkina Faso, du Cameroun et de Guinée-Conakry pour l'appui à la modernisation des systèmes d'information, et de l'Arménie, du Cambodge et de Madagascar dans le cadre du volet promotion de la Francophonie;
- **DECIDÉ** d'octroyer les séminaires de renforcement des connaissances et des compétences aux sections du Togo, du Cambodge, du Laos, de la République démocratique du Congo, de la République du Congo et de la Côte d'Ivoire ;
- DÉCIDÉ d'organiser un Parlement francophone des jeunes à Rabat en 2020 ;
- DÉCIDÉ d'organiser dans le cadre du programme égalité femme-homme, deux séminaires en République démocratique du Congo et au Tchad, un atelier en marge de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, une participation à l'atelier de leadership des femmes parlementaires organisé par l'Assemblée nationale du Québec,



 $\sqrt{2}$ 

et de financer partiellement la participation de deux parlementaires à un séminaire en Nouvelle-Calédonie :

- FAIT LE POINT sur la mission de bons offices ou d'information et de contact qui se déroulera les 3 et 4 février prochains au Bénin ;
- **8. ENTENDU** le Secrétaire général parlementaire sur l'état des lieux de la mise en œuvre du cadre stratégique 2019-2022 et **ADOPTÉ** le plan de communication ;
- **9. ENTENDU** M. Christian Levrat, président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, qui a présenté le rapport du Trésorier sur le projet de budget 2020 et dans ce cadre :
  - ARRÊTÉ les comptes de l'exercice 2019 au 31 décembre 2019 ;
  - ADOPTÉ le rapport du Trésorier et, par conséquent, le projet de budget pour 2020 qu'il a présenté;
  - AUTORISÉ l'affectation du résultat 2019 à hauteur de 44 704 euros au fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française ;
  - AUTORISÉ le financement de plusieurs actions de coopération sur le fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française avec les parlements à hauteur de 138 000 euros et sur le fonds de soutien à Haïti à hauteur de 6 000 euros;
  - APPROUVÉ la demande de l'Île du Prince Édouard d'augmenter de 10 % sa cotisation pendant 10 ans, prenant effet pour l'appel à cotisation en 2020 et se terminant en 2030;
  - PROPOSÉ aux Seychelles le même type d'apurement, prenant effet en 2020 et se terminant en 2030;
- 10. DÉCIDÉ de soumettre à l'Assemblée plénière avec avis favorable la ratification d'un accord de partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et PRIS ACTE de la demande de partenariat du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaire et DEMANDÉ à la Commission des affaires parlementaire de l'étudier;
- 11. ADOPTÉ le plan de travail sur la modernisation des statuts, sachant que la Commission politique prendra en compte les débats du Bureau sur ce sujet ;
- **12. ENTENDU** une communication du Président de l'APF et du Secrétaire général parlementaire sur le cinquantenaire de la Francophonie ;
- 13. PRIS ACTE des rapports sur les travaux des commissions ;
- 14. PRIS ACTE des rapports sur les travaux du Réseau des femmes parlementaires et du Réseau des jeunes parlementaires ;

RS

 $\sum^{3}$ 

- 15. PRIS ACTE des rapports des Chargés de mission régionaux ;
- 16. ENTENDU M. Slim Khalbous, Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie;
- 17. ENTENDU une communication sur l'examen des situations politiques dans l'espace francophone; DÉCIDÉ de maintenir la suspension de la section syrienne et la mise sous observation de la section burundaise; DÉCIDÉ de maintenir sous alerte les sections du Cambodge et du Bénin; DÉCIDÉ de demander à la Commission politique de fournir des compléments d'information sur la situation des pays concernés; DÉCIDÉ de mettre sous alerte la section haïtienne; DEMANDÉ à la Commission politique de suivre avec attention la situation dans chacun de ces pays; et DÉCIDÉ de demander à la Commission politique de proposer au Bureau une réforme des mécanismes de vigilance démocratique pour tenir compte des débats.
- **18. ENTENDU** une communication de Mme Dieh Mandiaye Ba, Présidente de la Commission des lois de l'Assemblée nationale du Sénégal, sur l'enregistrement des naissances à l'état civil au Sénégal;
- 19. ENTENDU une intervention de M. Touimi Benjelloun, Vice-Président de la Chambre des représentants du Maroc, sur l'organisation de la 46<sup>e</sup> Session de l'APF et du 9<sup>e</sup> Parlement francophone des jeunes ; et ADOPTÉ le thème du débat général.
- **20. ENTENDU** une intervention sur le Prix Geoffrey-Dieudonné ; **ADOPTÉ** des modifications au règlement du Prix Senghor-Césaire ; et **ADOPTÉ** le tableau des propositions de décorations à l'Ordre de la Pléiade ;
- **21. ENTENDU** le rapport d'activité de la Présidente de l'Association des Secrétaires généraux des parlements francophones, Mme Marie-Joséphine Diallo ;
- 22. ADOPTÉ une motion sur le rayonnement et la promotion du français ;
- 23. PRIS ACTE de la prochaine réunion du Bureau lors de la première quinzaine de juillet 2020 au Maroc, à une date à préciser ;

ADOPTÉ une motion de remerciements à la section sénégalaise.

Dakar, le 29 janvier 2020,

Amadou Soumahoro Président de l'APF

Jacques Krabal Secrétaire général parlementaire